

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt FACTURE n°: L00010980 du: 01/06/18

## LYCEE PROFESSIONNEL SAUXMARAIS

Prix Unit.

**Montant Net** 

444 LA CHASSE AUX LOUPS

Qté

B P 171

**50110 TOURLAVILLE** 

Affaire n° : L00163 N° Contrat : L00163

Désignation

Acheteur:

Référence

Compte client: C98867 payeur: C98867

Période du 01/06/18 au 30/06/18

Kelefelice		Designation			Qle	Net	H.T.	TVA
LOC.CISCAR.36TACIT	LOCAT	ION DE MATERIEL CIS	SCAR		1.00	98.00	98.00 €	
CONDITIONS DE REGLEMENT 09_PRELEVEMENT Le 01/06/18		: <b>Base HT € Code</b> 98.00 € C220	<b>Taux</b> 20%	Montant TVA € 19.60 €		ΓAL HT €	98.00 19.60	
Montant 117.60 €		TVA ACQUITTEE SUR	LES DEBIT	-s	тот	AL TTC € Acompte	117.60 € 0.00 €	
					RESTE A	PAYER €	117.60 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.